



synerjob

Rapport annuel 2025

Table des matières

Avant-propos	3
Les grandes thématiques traitées	4
I. Mobilité interrégionale	4
a) Collaboration Forem - VDAB	4
b) Collaboration Forem - ADG	5
c) Collaboration Actiris - VDAB	5
d) Formation professionnelle	6
II. SYNERJOB et l'Europe	7
a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES / European network of Public Employment Services)	7
b) EURES (European Employment Service)	8
c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)	9
d) ReferNet	10
III. SYNERJOB et l'AMSEP (World Association of Public Employment Services)	13
V. Thématiques transversales	15
a) Flux automatiques des offres d'emploi	15
b) Competent 2.0	16
c) Mobilité interrégionale	17
d) Compte individuel de formation	17
e) Concertation statistique	17
f) INAMI	18
g) Arizona	19
Annexes	20
Le cadre	20
Le 24 février 2005: signature d'un accord de coopération interrégionale	20
Le 3 juillet 2007: création de l'asbl SYNERJOB	20
Missions	21
"Rolling Agenda"	21
Adresses	22
Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2025	23
Mandats	23
Date des séances en 2025	23

Avant-propos

L'année 2025 a été marquée par la préparation de réformes majeures dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle. Les allocations de chômage seront limitées dans le temps, diminuant de manière drastique le temps de prise en charge des chercheurs d'emploi bénéficiaires d'allocations et des jeunes en stage d'insertion professionnelle. L'offre des services publics d'emploi et de formation professionnelle devra s'adapter en conséquence, tant en matière de mobilisation des chercheurs d'emploi et d'organisation des parcours de formation qu'en ce qui concerne les missions de contrôle.

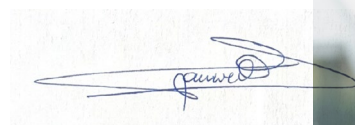
Dans le cadre de l'objectif partagé visant à augmenter le taux d'emploi, l'activation des citoyens bénéficiant d'autres régimes d'allocations (CPAS, INAMI, notamment) reste une priorité. Il en résulte que la collaboration entre les membres de SYNERJOB, mais aussi avec d'autres services publics et niveaux de pouvoir devient plus importante que jamais.

Les membres de SYNERJOB sont ainsi confrontés à des défis similaires. Par l'intermédiaire du conseil d'administration et des différents groupes de travail, ils ont, dans un souci d'efficacité, mené des discussions, favorisé les échanges de bonnes pratiques et harmonisé leurs positions lorsque cela était opportun et possible. Qu'il s'agisse de renforcer la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi, de soutenir l'activation des personnes en incapacité de travail de longue durée, d'adapter les parcours de formation pour les chercheurs d'emploi sur le point de perdre leurs allocations ou encore de collaborer avec les administrations locales de leur propre région, SYNERJOB a été un levier pour la concertation.

Par ailleurs, la coopération internationale et le partage de connaissances restent une valeur ajoutée pour l'amélioration des services des SPE et le renforcement de leur fonctionnement. A ce titre, SYNERJOB a assuré en 2025 un rôle central dans la coordination de la représentation des services publics d'emploi belges à l'échelle internationale.

Dans le respect des spécificités régionales et des compétences propres à chaque service public d'emploi et/ou de la formation, SYNERJOB s'est révélé être la plateforme idéale pour se soutenir mutuellement et mieux anticiper collectivement les nombreux défis à venir.

Geert Pauwels
Président



Raymonde Yerna
Vice-président



Les grandes thématiques traitées

Au fil de l'actualité et des problématiques rencontrées, le Conseil d'administration de SYNERJOB a créé des groupes de travail spécifiques à certaines thématiques. Ces groupes de travail sont composés d'experts de chaque membre de l'asbl. Ils peuvent être permanents ou temporaires en fonction des thématiques traitées et de la continuité de celles-ci dans le temps.

Voici les thématiques traitées par les groupes de travail actifs en 2022.

Les coordonnées du Secrétariat permanent de SYNERJOB sont indiquées en fin du rapport afin d'obtenir de plus amples informations sur les matières présentées.

Mobilité interrégionale

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Les partenariats créés entre VDAB et Actiris, entre VDAB et Forem, et entre Forem et ADG ont pour objectif de renforcer la mobilité interrégionale des demandeurs/chercheurs d'emploi et/ou des participants à des formations originaires de Flandre, de Bruxelles, de Wallonie et de la Communauté germanophone.

a) Collaboration Forem - VDAB

La Région wallonne et la Région flamande ont signé le 28 novembre 2025 un Accord de coopération Flandre-Wallonie. Cet accord de coopération qui vise une collaboration entre la Région flamande et la Région wallonne a un triple objectif :

- Contribuer à la réalisation d'un taux d'emploi de 80 % en Belgique.
- Oeuvrer à un fonctionnement plus fluide de leurs marchés du travail respectifs.
- Accroître la mobilité des chercheurs d'emploi entre les Régions.



Les zones concernées par cette collaboration sont:

- **La zone Ouest**, à savoir les Flandres occidentale et orientale avec les bassins Wallonie-Picarde et les zones limitrophes de la frontière linguistique.
- **La zone Centre** : le Brabant flamand avec le Brabant wallon, et les zones limitrophes de la frontière linguistique.
- **La zone Est** : le Limbourg et les bassins de Liège, Huy et Waremme et les zones limitrophes de la frontière linguistique.

Une convention de coopération entre le VDAB et le Forem sera signé début 2026. Celle-ci traduit et met en œuvre les engagements prévus dans l'Accord de coopération. Cette convention définit également des objectifs tant quantitatifs que qualitatifs, précise les modalités pour les atteindre et établit des indicateurs permettant de mesurer les résultats. Les Comités de direction du VDAB et du Forem assureront un suivi régulier et évalueront l'atteinte des objectifs fixés.

b) Collaboration Forem - ADG

L'ADG et le Forem entretiennent une collaboration de longue date, afin de promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et de gestion d'offres d'emploi.

Ainsi, en 2025, le Forem a diffusé 169 offres représentant 214 postes de travail pour des entreprises situées en Communauté germanophone (hors contrat intérim) et l'ADG a géré 28 offres de postes de travail pour des entreprises situées en Région wallonne hors Communauté germanophone (hors intérim et simple diffusion).

8 personnes domiciliées en Communauté germanophone ont réalisé un PFI (Plan Formation

Insertion) dans une entreprise wallonne et 22 personnes domiciliées en Région wallonne hors Communauté germanophone ont réalisé une IBU (PFI) dans une entreprise germanophone (date de début en 2025).

36 demandeurs d'emploi de la Communauté germanophone ont suivi une formation dans les centres de formation du Forem, tandis que 20 demandeurs d'emploi wallons ont suivi une formation dans un centre de formation de l'ADG.

c) Collaboration Actiris - VDAB

En 2025, l'accord de coopération durable entre Actiris et le VDAB, couvrant la période 2023-2027, s'est poursuivi à travers des initiatives communes et un renforcement de la mobilité interrégionale. L'objectif central – renforcer les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois et leur mobilité vers le marché du travail flamand – est resté déterminant, soutenu par des objectifs stratégiques clairement définis et des évaluations annuelles.

Comme chaque année, un plan d'action commun a été élaboré, concrétisant les actions et réalisations. Bien que la journée thématique sur la mobilité interrégionale n'ait pas pu avoir lieu en raison d'une action syndicale, une nouvelle date a été fixée au 28 mai 2026 à la Cité des métiers.

En 2025, Actiris a mis particulièrement l'accent sur la sensibilisation des conseillers. Ces efforts ont clairement porté leurs fruits : le nombre de personnes orientées vers le VDAB par les agences Actiris a sensiblement augmenté. Par ailleurs, Actiris et le VDAB ont mené une campagne en ligne conjointe qui, malgré un budget limité, s'est avérée très fructueuse. Le nombre de demandes d'entretien avec un conseiller du VDAB a doublé.

L'année 2025 peut dès lors être globalement considérée comme particulièrement positive. Les

actions communes ont conduit à :

- 2.531 chercheurs d'emploi ayant participé à une séance d'information « Travailler grâce au néerlandais »
- 1.417 chercheurs d'emploi ayant ensuite sollicité un entretien avec un conseiller VDAB
- 538 demandeurs d'emploi ayant effectivement entamé un parcours d'accompagnement auprès du VDAB, soit 112 % de l'objectif fixé.

La collaboration entre Actiris et le VDAB a ainsi une nouvelle fois démontré son utilité et son impact. Les résultats montrent qu'une sensibilisation ciblée, des efforts de communication conjoints et une coordination opérationnelle étroite permettent d'améliorer l'accompagnement des chercheurs d'emploi bruxellois et de renforcer leur mobilité vers les offres d'emploi flamandes.

d) Formation professionnelle

Voici les chiffres relatifs à la formation professionnelle pour 2025, à savoir le nombre de demandeurs d'emploi d'une autre région ayant suivi une formation dans les centres de formation de l'ADG, de Bruxelles Formation, du Forem et du VDAB.

De ADG vers Forem	36
De Bruxelles Formation/Actiris vers Forem	270
De VDAB vers Forem	171
De Forem vers ADG	19
De Forem vers Bruxelles Formation	446
De Bruxelles Formation/Actiris vers VDAB	1.359
De Forem vers VDAB	32

Accord-cadre formation interrégionale

En mai 2025 la convention cadre SYNERJOB relative à la formation interrégionale a été signée par le VDAB, l'ADG, Actiris, Bruxelles Formation et le Forem.

Les comités d'accompagnement pour le suivi de cette dernière seront organisés dès le premier semestre 2026. Des interactions ont cependant déjà eu lieu, dans le cadre des réformes fédérales de l'octroi des allocations de chômage, pour gérer par exemple les spécificités liées aux métiers en pénurie.

SYNERJOB et l' Europe

Depuis quelques années déjà, la Commission européenne exige la désignation d'un interlocuteur unique par Etat membre pour un certain nombre de dossiers. C'est pourquoi SYNERJOB s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur unique pour les dossiers ENPES (European Network of Public Employment Services ou Réseau Européen des Services Publics de l'Emploi), EURES (EUROpean Employment Services) et Garantie Jeunesse. Concrètement, Actiris, Forem et VDAB coordonnent chacun un de ces dossiers.

Pour le réseau ReferNet (European network of reference and expertise) du CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), Bruxelles Formation a dédié un expert avec le soutien financier des autres membres de SYNERJOB.

a) Réseau européen des services publics de l'emploi

(ENPES/ European Network of Public Employment Services)

En 2025, SYNERJOB a poursuivi son rôle de point de contact unique (SPOC) pour la Belgique au sein du Réseau européen des services publics de l'emploi, en assurant la coordination des contributions et des avis des services publics de l'emploi belges quant aux travaux du réseau européen des services publics de l'emploi.

Les activités menées dans le cadre d'ENPES ont principalement porté sur le traitement de demandes émanant soit d'autres services publics de l'emploi membres du réseau, soit du secrétariat du réseau ENPES (PES Secretariat). Ces sollicitations visaient à renforcer l'échange d'informations, le benchlearning, l'apprentissage mutuel et la coopération stratégique entre les États membres.



Contributions aux demandes des membres du réseau ENPES

Au cours de l'année 2025, SYNERJOB a coordonné les contributions belges à de nombreuses demandes thématiques formulées par des services publics de l'emploi européens. Ces demandes concernaient par exemple la mise en œuvre de la Blue Card européenne, les enquêtes auprès des employeurs, l'accès à l'assurance maladie pour les demandeurs d'emploi, la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi,...

Pour chaque sollicitation, les membres de SYNERJOB ont apporté des contributions distinctes, en fonction de leurs compétences respectives.

Contributions aux travaux pilotés par le secrétariat du réseau ENPES

En parallèle des demandes des homologues européens, SYNERJOB a activement participé aux travaux stratégiques lancés par le secrétariat du réseau ENPES. Principalement, la préparation des réunions du CA du réseau, du programme de travail du réseau, ainsi que la préparation, relecture et validation des livrables du réseau ENPES.

SYNERJOB a également pris part aux principales réunions et événements du réseau ENPES en 2025, dont les réunions du PES Board et la conférence annuelle du réseau, organisée à Bruxelles. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les grandes priorités européennes en matière d'emploi, telles que la transformation numérique des services publics de l'emploi, l'usage de l'intelligence artificielle, l'inclusion des publics éloignés du marché du travail et la mobilité intra-européenne.

Une attention particulière a été accordée aux activités de benchlearning dans le cadre de la finalisation du quatrième cycle d'évaluations.

Conclusion

En 2025, les activités menées par SYNERJOB dans le cadre d'ENPES ont confirmé l'importance de la coordination belge au sein du réseau européen des services publics de l'emploi. Par sa participation active aux échanges, aux travaux stratégiques et aux activités d'apprentissage mutuel, SYNERJOB a contribué au renforcement de la coopération européenne et à la diffusion de bonnes pratiques, tout en valorisant l'expertise des services publics de l'emploi belges au niveau européen.

b) EURES

(European Employment Service)

EURES est le réseau européen des services de l'emploi. Il vise à promouvoir la libre circulation des travailleurs dans l'Espace économique européen (EEE - les 27 États membres de l'Union européenne plus le Grand Bretagne, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande) et en Suisse. Ce réseau est régi par le règlement UE 2016/589, ci-après dénommé règlement EURES.



Le rôle du groupe de travail SYNERJOB EURES

Le règlement EURES prévoit la désignation d'un Bureau national de coordination («National Coordination Office» - NCO) pour EURES dans chaque État membre. Il était donc nécessaire de trouver une solution pour la Belgique qui respecte les compétences nationales. SYNERJOB a été proposé comme point de contact unique, sans préjudice des responsabilités des NCO (National Coordinator Office) des régions et de la communauté germanophone. Le Conseil d'administration de SYNERJOB mandate un des PES belges pour gérer le dossier avec ses homologues et assurer la communication avec le Bureau de coordination européen.

Depuis lors, le groupe de travail EURES de SYNERJOB travaille intensivement à la mise en œuvre du règlement EURES et à la préparation des réunions de coordination du réseau. Le groupe de travail suit également de très près les processus législatifs et la mise en œuvre d'autres règlements dans lesquels le réseau est impliqué et convient des positions belges à transmettre au Bureau européen de coordination.

Mise en œuvre du règlement EURES

Le règlement prévoit l'ouverture du réseau EURES à d'autres organisations, ce qui nécessite une procédure d'admission. Une procédure applicable à toutes les régions a été introduite en 2018, au départ de travaux dans le cadre de SYNERJOB.

Aucun nouvel appel n'a été lancé en 2025. Il a été convenu de rendre l'appel à candidatures permanent et d'accorder l'agrément pour une durée indéterminée. La procédure d'agrément a été évaluée et adaptée en conséquence.

Les partenaires sont la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) et la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens), Jacqglobal, Jint et la Chambre de Commerce d'Espagne en Belgique.

Ces partenaires ont également obtenu une autorisation à durée indéterminée, ce qui évite aux deux parties la charge administrative liée à une nouvelle demande.

Autorité européenne du travail ("European Labour Authority" - ELA)

L'Agence européenne a officiellement démarré ces travaux en octobre 2019. Le transfert du Bureau européen de coordination d'EURES de la Commission européenne à l'ELA se fait progressivement et est pleinement réalisé depuis 2021.

Dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement de l'ELA, le groupe de travail SYNERJOB suit les initiatives de la Commission européenne, qui doivent contribuer à l'ajustement de la mission de l'ELA et d'EURES. Ce processus sera mis en œuvre en 2026.

EU Talent Pool/ Réservoir de talents européen

L'adoption du règlement est prévue pour le printemps 2026. Bien que les services publics de l'emploi belges ne soient pas directement concernés, une participation au réservoir de talents européens pourrait avoir des implications pour eux. Le groupe de travail SYNERJOB continue donc de suivre de près l'initiative législative de la DG Home.

c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)

En 2025, deux réunions des coordinateurs nationaux Garantie pour la Jeunesse ont été organisées par la Commission européenne en mars (en présentiel) et en décembre (en virtuel). Ces réunions ont permis à la Commission d'informer les coordinateurs nationaux sur les principales actualités européennes, notamment : l'Union pour les compétences, la boussole pour la compétitivité, l'évolution des négociations relatives à la « directive Stages » ou encore la stratégie de lutte



contre la pauvreté et les initiatives prévues sur les emplois de qualité. Des pratiques inspirantes en matière d'échange de données entre administrations, d'intervention précoce et d'activation rapide ont été présentées entre coordinateurs. Aussi, l'Organisation Internationale du Travail a partagé les résultats d'une étude menée sur « l'impact des politiques actives du marché du travail sur l'insertion professionnelle des jeunes ».

L'examen par le Comité européen de l'emploi (EMCO) sur la mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la Jeunesse a eu lieu les 17 et 18 novembre 2025. Les conclusions de cet examen ont été que la Belgique est bien avancée dans la mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse et poursuit ses efforts pour l'améliorer.

Le taux de jeunes en situation de NEET est inférieur à la moyenne de l'UE, malgré des disparités régionales. Le taux de couverture est nettement supérieur à la moyenne européenne. La Belgique continue de déployer une offre de services intégrée et coordonnée sur l'ensemble du territoire et tire pleinement parti des financements européens, comme en témoignent les projets du Fonds social européen Plus qui soutiennent les jeunes vulnérables. Grâce au soutien financier de la Facilité pour la reprise et la résilience, des mesures ont également été prises pour réduire le décrochage scolaire et l'absentéisme, même si cela reste un point d'attention. Des défis subsistent quant au respect de l'objectif de quatre mois pour la formulation d'une offre et à l'augmentation du taux de sortie positive. L'échange de données et d'information constitue un défi persistant. Pour renforcer la coordination et améliorer la prévention, la Belgique devrait s'attacher à améliorer le partage de données et d'informations entre les organismes et services publics. Un meilleur partage des données pourrait appuyer les efforts de cartographie et de prévention. Des améliorations en terme de couverture sont encore possible concernant les jeunes issus de l'immigration et les jeunes en situation de NEET plus âgés. La Belgique est encouragée à

poursuivre ses efforts pour mettre pleinement en œuvre de la Garantie pour la jeunesse et à investir dans des mesures ciblées en faveur de l'inclusion socio-professionnelle des jeunes.

d) ReferNet

Le réseau ReferNet Belgium réunit l'ensemble des opérateurs publics belges de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP). Le réseau, en tant que source d'informations du Cedefop, alimente ce dernier dans le suivi régulier de la mise en œuvre en Belgique des [recommandations du Conseil de l'Union européenne sur l'EFP](#), de la [déclaration d'Osnabrück](#) et de la nouvelle [déclaration d'Herning](#) qui renforcent la coopération européenne en matière d'EFP. Dans ce but, le réseau produit des rapports de suivi des politiques, des articles thématiques, répond aux enquêtes thématiques et participe aux diverses activités organisées par le Cedefop. La représentation nationale (Communauté flamande) et la coordination (Bruxelles Formation) assurent la bonne exécution des tâches par le réseau dans le cadre du présent mandat (2024-2027).



¹ Actiris, Bruxelles Formation, IFAPME, Forem, Fédération Wallonie-Bruxelles, SFPME, SPW, ADG, IAWM, Ministère de la Communauté germanophone, VDAB, Vlaamse Gemeenschap – Onderwijs en Vorming, Vlaamse Gemeenschap – Werk en Sociale Economie

En 2025, le réseau a réalisé les activités suivantes:

Contribution au reporting sur l'EFP et les nouvelles mesures politiques en EFP

- Afin de rendre compte des politiques EFP et de la manière dont les priorités définies dans la recommandation EFP du Conseil et la déclaration d'Osnabrück sont mises en œuvre, le réseau a procédé à la mise à jour du Policy Report de chaque Communauté (BE-FL, BE-FR, BE-DE). Cette mise à jour a intégré les nouvelles initiatives concrétisées entre novembre 2024 et octobre 2025 et les données factuelles sur les mesures et les actions prises depuis 2020. Le résultat de ce reporting est disponible en ligne : [Timeline of VET policy developments](#).
- Le réseau a rédigé 3 news:
 - [Wallonia trains its workforce in AI](#)
 - [Brussels: greater digital inclusion for job seekers](#)
 - [Brussels: Roofers Rally – game based learning in vocational training](#)
- Spotlights on skills in Europe: ce texte, rédigé par le Cedefop et relu et validé par le réseau, analyse les tendances actuelles et futures du marché du travail et l'anticipation des compétences en Belgique, en intégrant des données issues de diverses sources (analyses statistiques et prévisionnelles réalisées par le Cedefop, perspectives sectorielles, rapports nationaux, etc.). Cette publication sera disponible sur le site du Cedefop en 2026.

Réalisation d'apports thématiques spécifiques

- L'excellence et l'inclusion dans l'EFP au 21^{ème} siècle dans l'enseignement supérieur : cette production de 23 pages contribue à définir les termes clés (conceptualisation du domaine de l'enseignement et de la formation professionnels supérieurs en Belgique, EQF 5 à 8), à expliciter la manière dont ces niveaux d'enseignement intègrent les objectifs d'excellence et d'inclusion, les facteurs institutionnels et pédagogiques qui influencent l'excellence et l'inclusion aux niveaux supérieurs et identifie les acteurs clés. Cette contribution constitue une base pour les recherches approfondies menées sur cette thématique par le Cedefop.
- Financement de l'éducation des adultes/ de la formation professionnelle et évolution récente des comptes individuels de formation (ILA²) : ce rapport de 36 pages présente une vue d'ensemble des mécanismes de financement (acteurs, instruments, schémas) ; il est accompagné d'une analyse de 19 pages des développements liés à la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur les ILA en Flandre. Cette contribution vise à alimenter un rapport final rédigé et publié par le Cedefop (Spotlight) qui appuiera les débats politiques et permettra des comparaisons transnationales.

En amont de la publication du rapport final, le Cedefop a organisé en octobre 2025 une conférence intitulée [Financing adult learning: The role of public funding](#), dont l'objectif était de présenter un panorama des différents instruments de financement public dédiés à la formation des adultes et d'ouvrir une réflexion sur leur évolution future. La conférence a mis en lumière des recherches récentes du Cedefop

² [Council Recommendation of 16 June 2022 on individual learning accounts](#)

portant sur les structures de cofinancement public de la formation des adultes dans l'UE, l'appui financier aux individus (avec un focus sur l'ILA), ainsi que les dispositifs visant à inciter les employeurs à investir dans la formation.

- Approfondissement sur les microcredentials : leur pertinence pour les secteurs du marché du travail, leur qualité et leur inclusion : ce travail s'inscrit dans le cadre des recherches du Cedefop sur les [microcredentials](#) ; ce rapport de 18 pages propose une mise à jour des informations rassemblées en 2021 et analyse les reconnaissances nationales des microcredentials issus de systèmes non formels pour améliorer l'accès à la formation et l'employabilité, avec un accent sur les groupes défavorisés. Les contributions aboutiront à des rapports par pays publiés par le Cedefop.

Activités de visibilité

- Entretien et mise à jour le site ReferNet national : l'équipe de coordination a continué à alimenter le site internet www.refernet.be dans une optique de diffusion de ses activités.

SYNERJOB et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)

En 2025, l'WAPES (Association mondiale des services publics de l'emploi) a poursuivi le renforcement de son rôle de plateforme mondiale d'échange, de coopération et de développement des capacités entre services publics de l'emploi (SPE). SYNERJOB est représenté au sein de l'Association par une personne désignée par ses membres SPE, qui participe aux instances. Les groupes de travail et autres activités thématiques sont ouvertes aux représentants des membres SPE de SYNERJOB contribuant ainsi activement aux orientations stratégiques et aux échanges internationaux dans chacune des entités fédérées du pays et participant à la dynamique de coopération mondiale entre SPE.

L'année a débuté dans la continuité des réunions statutaires organisées fin 2024, notamment le Conseil d'administration des 14 et 15 novembre à Paris et s'est poursuivie en 2025 par une séquence institutionnelle importante qui a stabilisé le secrétariat exécutif de WAPES, et a permis de renouveler les instances de l'association à Abidjan (Côte d'Ivoire) avec la tenue du Conseil d'administration le 5 mai, de l'Assemblée générale électorale le 6 mai, ainsi que le 13ème Congrès mondial de WAPES.



Sur le plan de la représentation internationale, WAPES a été particulièrement active en 2025. L'Association a participé à la Conférence mondiale de l'OIT sur le recrutement équitable (mai 2025), au Sommet mondial sur l'activation du marché du travail organisé par Deloitte à Paris (juin 2025), ainsi qu'au Forum annuel de l'OCDE sur l'emploi et le développement économique local (LEED) en Colombie (juillet 2025). Des interventions ont également eu lieu dans le cadre de formations organisées par le Centre international de formation de l'OIT à Turin. Le Secrétariat exécutif a par ailleurs accueilli plusieurs délégations et partenaires institutionnels (Cameroun, APM Ingeus, Somalie, Bundesagentur für Arbeit), illustrant le rayonnement de l'Association.

Les activités thématiques de WAPES en 2025 se sont appuyées sur un programme structuré de webinaires et de travaux collectifs, favorisant l'apprentissage mutuel et la réflexion stratégique entre services publics de l'emploi. La série « Le monde des SPE » a permis de mettre en lumière les expériences de plusieurs services publics de l'emploi (Tunisie, Philippines, Royaume-Uni, Pérou, Azerbaïdjan). Des webinaires conjoints avec des partenaires internationaux, ainsi que la publication de travaux sur l'orientation professionnelle (International Centre for Career Development and Public Policy – ICCDPP et l'Université de Derby) ont contribué au partage d'expériences et de connaissances. Parallèlement, le groupe de travail « G7-WAPES » a poursuivi en 2025 ses réflexions sur le changement démographique et le rôle des SPE, dans le prolongement des priorités définies par le G7 (écologisation des économies, transition numérique, évolution démographique). Un webinar réservé aux membres en septembre 2025 a clôturé le cycle 2024-2025 et permis de présenter le document de travail final, structuré autour de cinq thématiques : technologie et automatisation, inclusion des seniors, inadéquation des compétences, chômage des jeunes et disparités de genre.

La WAPES Academy a constitué un autre pilier majeur de l'année. En partenariat avec l'Association africaine des services publics d'emploi (AA-SEP), la 7ème session de formation des conseillers emploi s'est tenue à Yaoundé en septembre 2025, autour du thème de la compréhension du marché du travail pour améliorer les stratégies d'insertion professionnelle. Cette formation, combinant apports théoriques et exercices pratiques, s'inscrit dans la continuité des travaux engagés en 2024 pour harmoniser les pratiques via un Guide du conseiller emploi et des dispositifs de certification.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par d'importantes publications : le rapport du 13ème Congrès mondial de WAPES consacré aux politiques actives de l'emploi et aux défis démographiques, le document de travail du groupe G7-WAPES, ainsi que le lancement d'une enquête internationale sur les compétences futures des conseillers des SPE, menée avec les universités de Derby et Leeds Trinity selon une méthodologie Delphi en trois cycles.

Thématiques transversales

Certains groupes de travail traitent de sujets qui sont transversaux à plusieurs thématiques ou de sujets plus généraux. Voici quelques exemples de ces groupes:

a) Flux automatique des offres d'emploi

Le groupe de travail « Flux » continue à suivre et à optimiser, dans la mesure du possible, la qualité de l'échange des offres d'emploi entre les différentes organisations. Lorsque des points d'attention sont détectés, les mesures nécessaires sont prises au niveau bilatéral. Les problèmes techniques détectés en 2022 dans l'échange d'offres d'emploi du VDAB vers le Forem via le serveur SFTP ont été résolus. Le VDAB et le Forem, dans le cadre de leur coopération renouvelée, ont procédé aux ajustements nécessaires pour rendre plus visibles les postes vacants nécessitant une gestion active du Forem.

Le groupe de travail a pour objectif de lancer dès que possible, au VDAB et au Forem, les développements nécessaires pour l'API sur les offres d'emploi. Actiris utilise déjà l'API d'offres d'emploi du VDAB pour obtenir un grand nombre d'offres d'emploi du VDAB. Le processus de validation des développements pour l'utilisation de l'API d'offres d'emploi pour récupérer les offres d'emploi les uns des autres est toujours en cours au Forem et au VDAB.

En attendant que le Forem et le VDAB développent la possibilité de récupérer toutes les offres d'emploi via l'API d'Actiris, Actiris maintient l'ancienne solution et envoie une sélection limitée d'offres d'emploi bruxelloises via SFTP.

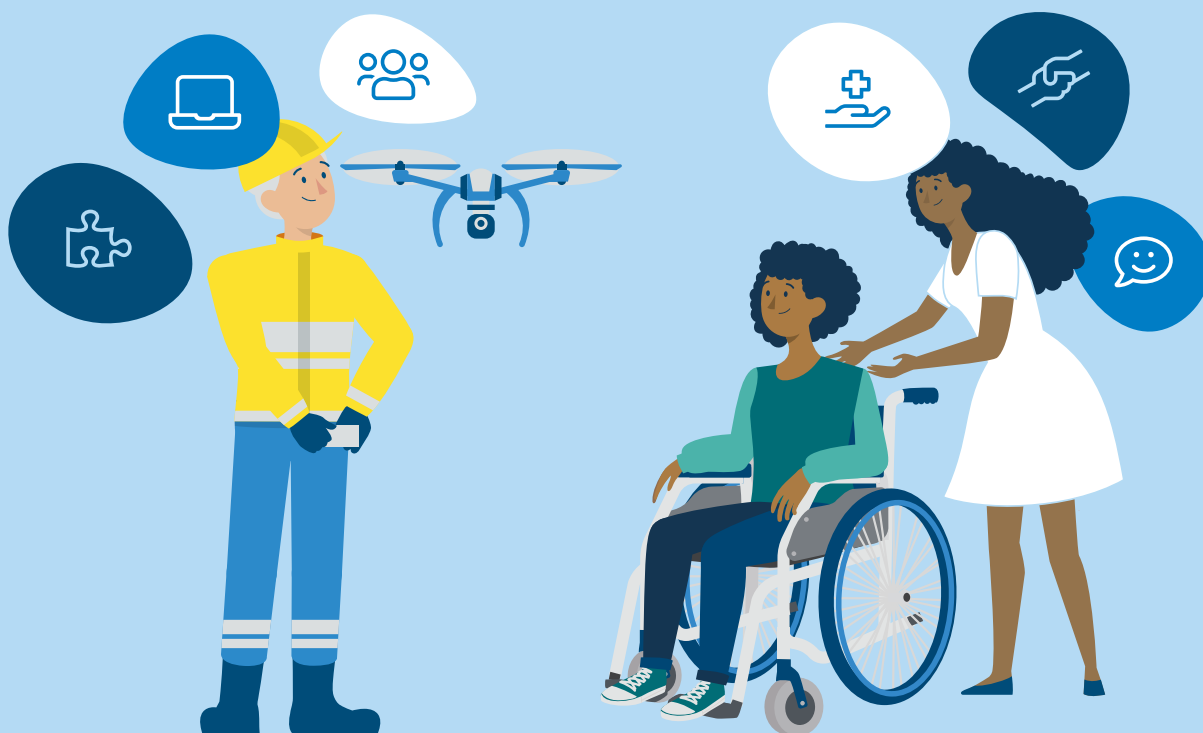
Le VDAB a déployé Competent 2.0 en 2025. L'impact de la transition de Competent 1.0 vers 2.0 a été examiné au sein du groupe de travail, et le VDAB continue de maintenir Competent 1.0 pour le Forem et Actiris aussi longtemps que nécessaire.

b) Competent 2.0

Competent est le langage standard pour les professions et les compétences au sein du marché du travail belge. Le groupe de travail 'Competent' est le groupe de travail au sein duquel les partenaires discutent de manière semestrielle d'actions communes concernant la gestion de la base de données 'Competent' relatives aux professions et aux compétences. Ce groupe de travail est le point de contact belge pour les thèmes d'ESCO (classification européenne des aptitudes/compétences, des qualifications et des professions).

En 2025, le groupe de travail s'est concentré sur :

- Tenir à jour les professions et les compétences décrites dans Competent.
- La mise en service, lors de la version « Competent » du premier trimestre 2025, d'une traduction française de la base de données entièrement vérifiée et mise au point par Actiris et Forem.
- Révision des traductions en français et en néerlandais de la mise à jour mineure v1.2.1 de l'ESCO.
- Mise en place d'un regroupement des compétences axé sur les secteurs, dans lequel chacune des 7 000 compétences 'Competent' occupe une place unique. Ceci dans le but de permettre un reporting agrégé sur les compétences.



c) Mobilité interrégionale

En 2025, le groupe de travail « Mobilité interrégionale » a assuré le suivi des actions en cours concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi.

La discussion a porté sur l'audition au Sénat qui s'est tenue au printemps 2025, ainsi que sur l'état d'avancement des accords de coopération entre les différentes institutions (VDAB-Actiris et VDAB-Forem).

À la demande du Conseil d'administration, les conséquences éventuelles de la limitation de la durée des allocations de chômage sur la mobilité interrégionale ont également été évaluées, tant en ce qui concerne l'accompagnement que la formation des chercheurs d'emploi. Le groupe de travail en a conclu que cette limitation de durée n'aura pas d'impact direct sur la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi.

d) Compte individuel de formation

Cette thématique devant être traitée en priorité entre le Fédéral et les Régions, les travaux du GT Synerbob relatif à l'ILA sont actuellement suspendus.

e) Concertation statistique

Le groupe de travail « Statistiques » de SYNERJOB est constitué de membres des services d'études et de statistiques des cinq institutions. Le Forem pilote le GT et ses travaux.

En 2025, le groupe de travail (GT) a poursuivi les travaux correspondant au nouvel objectif défini en 2024, à savoir se tenir mutuellement informés des méthodologies et pratiques qui mènent aux statistiques propres à chaque institution. Les statistiques en question sont relatives aux chercheurs d'emploi, aux offres d'emploi et à la formation professionnelle, uniquement si elles sont publiées à l'externe. L'objectif est également de documenter les modes de comptabilisation et les éventuels effets des évolutions réglementaires, qu'elles soient fédérales ou régionales, sur les volumes et les catégories des chercheurs d'emploi.

Ces informations permettent à chacun d'interpréter correctement les statistiques des autres institutions, dès lors que les méthodologies ont pu s'éloigner depuis la régionalisation de ces compétences. Pour se préparer à ces échanges, chaque institution tient à jour une documentation méthodologique en matière de statistiques dans les trois domaines.

Les informations pertinentes sont ensuite structurées dans un document commun, des méthodologies qui ont abouti aux statistiques relatives à l'année civile précédente. Ce document comporte une description précise de chaque statistique, outre sa désignation par chaque institution : objet de la statistique (définition explicite), périmètre c'est-à-dire la description détaillée de la nature de la statistique, ce qu'elle recouvre ou non,

les sous-ensembles inclus ou exclus, sa portée géographique ; unité de comptage, mode(s) de comptage utilisé(s) ou mode(s) de calcul (pour les indicateurs calculés), fenêtre temporelle d'observation, fréquence de mise à jour et ventilations publiées pour cette statistique. Enfin sont relevés les détails des changements en termes réglementaires, méthodologiques, techniques ou autres, intervenus durant l'année (ou avant) et qui ont créé une rupture dans la série statistique et/ ou continuent à influencer la série statistique de cette même année.

Le GT se rencontre virtuellement au moins une fois par an et conserve des échanges par mail entretemps. La réunion tenue en mars 2025 a permis d'éclaircir certaines questions de fond sur base du projet de référentiel disponible sur l'espace Sharepoint partagé. La structure et la présentation du document ont aussi été discutées afin d'améliorer l'accessibilité de l'information (méthodologies mais aussi données elles-mêmes, par domaine) pour un usage pratique pour les statisticiens / analystes de chaque institution. Enfin, pour simplifier l'édition du prochain référentiel, le GT a opté pour un logbook (journal de bord) partagé pour l'ajout rapide de modifications en cours d'année. Le Forem a créé et structuré un bloc-notes partagé pour ce faire.

f) INAMI

La (ré)insertion des malades (de longue durée) est une priorité politique qui nécessite une attention et une approche spécifiques. Notamment en raison des spécificités et de la diversité du groupe cible. Les régimes d'indemnisation prévus pour ce groupe cible exigent une collaboration très étroite entre les services publics de l'emploi, d'une part, et des institutions telles que l'INAMI et les mutuelles, d'autre part.

Le Conseil d'administration a créé ce groupe de travail afin de partager les bonnes pratiques, les données chiffrées, mais aussi les obstacles rencontrés, de tirer des enseignements des approches respectives, et de se tenir mutuellement informés des initiatives émanant du niveau politique fédéral et d'autres institutions travaillant avec ce groupe cible.

Le groupe de travail s'est réuni à six reprises, notamment pour échanger leurs points de vue et se mettre d'accord sur la convention-cadre avec l'INAMI et l'accord-cadre entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées.

Le groupe de travail a examiné de manière approfondie les conditions de prestation des services afin que les personnes en maladie (de longue durée) puissent être activées ou réactivées, ainsi que l'échange de données avec les institutions fédérales dans le cadre de la gestion partagée des parcours visant à permettre la (re)prise d'un emploi,... Un thème crucial est la manière dont la loi-programme et toutes les dispositions qu'elle contient seront mises en œuvre, compte tenu des changements à venir : les modalités d'inscription pour satisfaire à l'inscription obligatoire, les modalités de contrôle et de sanction, l'approche stratégique de l'accompagnement, les besoins en matière de formation, l'échange de données qui reste juridiquement conforme tout en étant administrativement réalisable pour le citoyen et les services publics concernés, ...

g) Arizona

Ce groupe de travail a été créé afin de mieux évaluer l'impact des réformes fédérales en matière de politique du marché du travail et de pouvoir y anticiper.

Le groupe de travail a élaboré plusieurs réformes et dressé une liste de thèmes et de questions que les membres de SYNERJOB ont ensuite soumis à l'ONEM. Ces questions ont également été clarifiées dans le cadre de concertations politiques entre les régions et le niveau fédéral. En effet, certaines réformes ont un impact considérable sur le fonctionnement des services, nécessitent même une adaptation de la réglementation au niveau régional.

Les questions et les thèmes abordés concernaient notamment le calendrier d'entrée en vigueur des réformes, les domaines dans lesquels des mesures transitoires sont prévues, les modalités de concertation entre les services fédéraux et ceux des entités fédérées, les chiffres relatifs aux différentes vagues de perte d'allocations et le partage des données concernant les citoyens en chômage temporaire, l'impact sur la formation professionnelle lorsque les allocations de chômage sont limitées dans le temps, les modalités relatives à la prime « trampoline », le statut des personnes non mobilisables et les conséquences des réformes pour ce groupe, la méthode d'évaluation en cas de réduction de la durée du stage d'insertion professionnelle, la question de l'étendue de l'autonomie des entités fédérées et des précisions supplémentaires concernant le projet de réforme des formes de disponibilité sur le marché du travail (ainsi que la question de la coordination avec les entités fédérées et leurs services compétents).

Annexes

Le cadre

Le 24 février 2005: signature d'un accord de coopération interrégionale

La Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française signent un accord de coopération interrégionale. Celui-ci a pour objectif de promouvoir une plus grande mobilité de l'emploi et de la formation entre les régions.

Depuis lors, Actiris, l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG), Bruxelles Formation, Forem et VDAB collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de demandeurs/chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité.

Différents moyens sont envisagés et incitent les services à :

- Échanger les offres d'emploi de manière plus intensive.
- Sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale.
- Promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale.
- Assurer la concordance des dénominations de métiers, des fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi.
- Coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif.
- Amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie.
- Favoriser la mobilité interrégionale des cher-

cheurs d'emploi et des travailleurs.

- Intensifier les collaborations entre Forem et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes.
- Renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétence.

Le 3 juillet 2007: création de l'asbl SYNERJOB

Actiris, l'ADG, Bruxelles Formation, Forem et VDAB créent l'asbl SYNERJOB qui élargit les thématiques abordées, en vue de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi.

Le Conseil d'administration qui regroupe les fonctionnaires dirigeants des membres de SYNERJOB se réunit plusieurs fois par an pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée de groupes de travail auxquels il confie d'aborder des thématiques particulières telles que la Garantie Jeunesse ou la numérisation du marché de l'emploi. La composition de ce Conseil d'administration figure dans les annexes.

Le 1er juillet 2016, le Forem succède au VDAB à la Présidence de l'asbl SYNERJOB. Un secrétariat permanent lié à cette Présidence gère depuis lors les interactions entre les membres de SYNERJOB.

Depuis le 1er juillet 2022, le VDAB a succédé au Forem à la Présidence de l'asbl.

Missions

SYNERJOB a pour objet de conjuguer les efforts des services publics belges de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de chacun et des décisions du Conseil d'administration.

Ceci sous-entend notamment :

- Analyser et prendre en charge les problèmes du marché du travail belge.
- Réfléchir ensemble sur les défis à relever.
- Mettre en commun des connaissances et échanger des bonnes pratiques.
- Acheter et/ou développer des outils et des méthodologies.
- Réaliser des actions communes.
- Conclure des partenariats dans le cadre de projets européens ou autres.
- Organiser un tour de rôle entre les membres afin de proposer un point de contact unique pour les Services Publics de l'Emploi et de la Formation professionnelle dans le cadre de dossiers européens : EURES (EUROpean Employment Services), Garantie Jeunesse, le réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES), WAPES et Refernet.
- Prendre des positions communes selon les règles de représentation internationale.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre des actions autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires SYNERJOB par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

Les défis auxquels les membres de SYNERJOB doivent répondre étant de taille, un groupe de travail stratégique a été créé en 2013. Sa composition a été revue en 2020 afin d'y adjoindre des participants qui en tant que top-managers ont un pouvoir décisionnel.

"Rolling Agenda"

En vue d'un plus grand partage sur les thématiques relatives au marché du travail au sens large ou sur les matières susceptibles d'intéresser les membres de SYNERJOB, un « Rolling Agenda » a été mise en place en 2018.

Concrètement, lors de chaque Conseil d'administration, un membre réalise une présentation synthétique des dossiers de fond en cours dans son institution et susceptibles d'intéresser les autres membres de SYNERJOB.

A la fin de la présentation, ceux-ci choisissent la thématique au sujet de laquelle ils souhaitent plus d'informations lors de la réunion suivante. A cette réunion, une présentation plus fournie sur le thème choisi est donnée et un autre membre présente brièvement les dossiers susceptibles d'intéresser les autres. Et ainsi de suite.

Voici les thématiques présentées aux différentes réunions en 2025:

- Conseil d'administration du 18-02-2025: "Présentation à la gestion du changement" présentée par ADG.
- Conseil d'administration du 27-05-2025: "Accord de gestion et économies & réforme" présentée par VDAB → a été reporté à 2026, car le contrat de gestion n'a été mis en place qu'à la fin de l'année 2025.
- Conseil d'administration du 07-10-2025: "La prise en charge des chercheurs d'emploi au Forem: avancées et perspectives" présentée par Forem.

Adresses

Adresses des membres institutionnels de SYNERJOB au 31/12/2025:

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (Actiris)

- Institution de droit public catégorie B
- Siège social à 1210-BRUXELLES, boulevard de l'Astronomie 14
- Représenté par Cristina AMBOLDI, Directrice-générale

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG)

- Institution de droit public catégorie B
- Siège social à 4780-SAINT-VITH, Vennbahnstrasse 4/2
- Représenté par Sabine HERZET, Directrice exécutive

BRUXELLES FORMATION

- Institution de droit public catégorie B
- Siège social à 1180-BRUXELLES, rue de Stalle, 67
- Représenté par Laurence RAYANE, Directrice générale

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Forem)

- Institution de droit public catégorie B
- Siège social à 6000-CHARLEROI, boulevard Tirou 104
- Représenté par Raymonde YERNA, Administratrice générale

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB)

- Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid (agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique)
- Siège social à 1000-BRUXELLES, boulevard de l'Empereur 11, jusqu'au 25 mai 2026
- Siège social à 1210 BRUXELLES, Bâtiment Hendrik Conscience, Avenue du Roi Albert II 15 boîte 514, à partir du 26 mai 2026
- Représenté par Wim ADRIAENS, Administrateur délégué

Adresse de la Présidence et du Secrétariat permanent de SYNERJOB:

Asbl SYNERJOB c/o VDAB

Bâtiment Hendrik Conscience

Avenue du Roi Albert II 15 boîte 514

1210 BRUXELLES

SYNERJOB@vdab.be

Site internet de l'asbl SYNERJOB:

www.synerjob.be

Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2025

- **Forem**
représenté par Raymonde YERNA
- **VDAB**
représenté par Wim ADRIAENS
- **Actiris**
représenté par Cristina AMBOLDI
- **ADG**
représenté par Sabine HERZET
- **BRUXELLES FORMATION**
représenté par Laurence RAYANE

Dates des séances en 2025

Conseil d'administration

- 18 février 2025
- 27 mai 2025
- 07 octobre 2025

Assemblée générale

- 27 mai 2025

Mandaten

- Wim ADRIAENS, Président
- Raymonde YERNA, Vice-Présidente
- Cristina AMBOLDI, Secrétaire
- Sabine HERZET, Trésorière
- Laurence RAYANE, Vérificatrice aux comptes
- Caroline MANCEL, Vérificatrice aux comptes

